

Assistance technique à la Direction des Pêches et de l'Aquaculture



Date de démarrage 01/2014

Date d'échéance 01/2016

Localisation Ensemble du pays

Financement Banque Mondiale dans le cadre de la Sous-composante 1.3 « Appui à la production halieutique continentale » du Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA)

Partenaires Cofrepeche

Bénéficiaires directs Les exploitations piscicoles publiques et privées, les mareyeuses et les transformatrices de poisson, ainsi que le personnel de la Direction des Pêches et de l'Aquaculture



Contexte

Malgré son introduction depuis 1954, l'aquaculture ne s'est pas développée durablement au Togo. Le sous-secteur aquacole togolais est donc resté embryonnaire jusqu'à nos jours avec une production annuelle estimée à 20-25 tonnes. Elle ne contribue ainsi que très faiblement à l'économie nationale et à la sécurité alimentaire. Les raisons sont, entre autres, le mauvais état de l'appareil de production, le faible niveau de technicité des pisciculteurs, l'insuffisance de l'encadrement et la faible capacité d'intervention de la Direction des Pêches et de l'Aquaculture (DPA).

C'est pour renforcer les capacités de la DPA et celles de tous les acteurs du

secteur qu'une Assistance Technique Internationale (ATI) a été sollicitée. L'APDRA a fourni 2 des 5 experts de cette ATI assurée par le groupement Cofrepeche/APDRA. Ils sont intervenus dans le cadre d'une série de missions, respectivement dans les domaines de l'aménagement piscicole, de la gestion des écloseries et de la gestion des exploitations piscicoles.

Résultats obtenus à la fin de l'assistance technique

- 50 fermes et/ou promoteurs piscicoles appuyés pour la mise en place de leurs aménagements, soit au total 170 étangs suivis ;

- 3 écloseries de silures et tilapias appuyées pour la gestion technique et financière de leur activité ;
- L'administration togolaise dispose d'agents formés et expérimentés en aménagement piscicole au sein de la direction nationale ainsi que dans toutes les directions régionales ;
- 7 entreprises privées disposent de personnel formé à l'aménagement piscicole ;
- L'administration togolaise dispose d'agents formés aux principales problématiques de la gestion piscicole ;
- Des guides d'aménagement et de gestion des étangs piscicoles, ainsi que de gestion des écloseries sont disponibles.